

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 15 DÉCEMBRE, à 16 h 12, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 11).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Yassine MANGROLIA (arrivé à 16 h 20, avant l'examen des rapports), Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN (arrivée à 16 h 29, au rapport n° 23/7-003), Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN (arrivée à 16 h 35, au rapport n° 23/7-003), Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Gérard CHEUNG LUNG, Arnaud HUGUET (arrivé à 16 h 19, avant l'examen des rapports), Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND (arrivée à 17 h 12, au rapport n° 23/7-008), Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM (arrivée à 16 h 26, au rapport n° 23/7-003), Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 16 h 22, au rapport n° 23/7-001), Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE (arrivé à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Henriette BABET (arrivée à 16 h 17, avant l'examen des rapports), Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 16 h 18, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Julie PONTALBA
Karel MAGAMOOTOO		par Geneviève BOMMALAIS
David BELDA	à compter de son départ à 19 h 22, au rapport n° 23/7-025	par Fernande ANILHA
Christelle HASSEN	jusqu'à son arrivée à 16 h 35 au rapport n° 23/7-003	par Jean-François HOAREAU
Benjamin THOMAS	à compter de son départ à 18 h 49, au rapport n° 23/7-019	par Raihanah VALY
Julie LALLEMAND	jusqu'à son arrivée à 17 h 12 au rapport n° 23/7-008	par Jean-Pierre MARCHAU
Aurélié MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Michel LAGOURGUE	à compter de son départ à 19 h 35, au rapport n° 23/7-028	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD	pour toute la durée de la séance	par Jean-Pierre HAGGAI
Vincent BÈGUE	à compter de l'arrivée de sa mandataire à 16 h 18, avant l'examen des rapports	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du secrétaire de séance pris dans le sein du conseil municipal. Jean-Max BOYER a été désigné, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (44 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition de la maire, les rapports n° 23/7-062, n° 23/7-063 et n° 23/7-064 portant passation de conventions entre la Commune de Saint-Denis, la Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion (SHLMR) et l'Établissement public foncier de la Réunion (ÉPFR) pour l'acquisition foncière et le portage respectivement des terrains cadastrés BH 546, 547 et 548 situés rue Tessan à Sainte-Clotilde pour la réalisation d'opérations de logements aidés ont été inscrits à l'ordre du jour de séance par vote à main levée et à l'unanimité des votants.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP 23/7-007
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	(titulaire)	délégués / Ville	CROUS (théâtre Vladimir Canter) 23/7-011
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		
- <u>Jacques LOWINSKY</u>		parent	Lokal de la Source
- <u>Gilbert ANNETTE</u>		parent	ANVPR
- <u>Philippe NAILLET</u>		parent	ADRIE
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	CAP
- <u>Brigitte ADAME</u>	(présidente)	députée / CINOR	MDEN de la Réunion
- <u>Jean-Max BOYER</u>		employé	
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	(présidente)	maire de Saint-Denis	MLN
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	(président délégué)	délégués / Ville	
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>		partenaire	CÉVIF
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)		partenaire	ARCV
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>		présidente	FJJ
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		parente	ASD
- <u>Geneviève BOMMALAIS</u>		vice-présidente	ADÉSC
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>		parente	BCD
- <u>Arnaud HUGUET</u>		vice-président	OMS de Saint-Denis
- <u>Éricka BAREIGTS</u>		maire de Saint-Denis	CPTS Nord Réunion 23/7-022
- <u>Marie-Anick ANDAMAYE</u>	(titulaire)	délégués/ maire	
- <u>Stéphane PERSÉE</u>	(suppléant)	pour la promotion de la santé	

- Éricka BAREIGTS	(titulaire)	candidats	Conférence régionale...	23/7-024
- Jacques LOWINSKY	(suppléant)			
- Gérard FRANÇOISE		mandataire / Département	SIDR	23/7-035
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-038
- Monique ORPHÉ		délégués / Ville	SODIAC	23/7-039
- Jean-François HOAREAU				
- Virgile KICHENIN				
- Érick FONTAINE		délégué / Ville	SHLMR	23/7-041
- Éricka BAREIGTS		maire de Saint-Denis	AGORAH	23/7-042
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-043
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-044
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
(2) David BELDA		délégué / Ville	SÉDRÉ	23/7-045
- Gérard FRANÇOISE	(PDG)	délégués / CINOR	SODIPARC	23/7-051
- Jean-François HOAREAU				
- Jean-Alexandre POLEYA		délégués / Ville		
- Virgile KICHENIN				
- Jean-Pierre MARCHAU				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-062
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-063
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				
- Gilbert ANNETTE		délégués / CINOR	ÉPFR	23/7-064
- Jean-François HOAREAU				
- Julie PONTALBA				
- Benjamin THOMAS				

CAP
CROUS
ANVPR
ADRIE
CINOR
MDEN...
MLN
CÉVIF
ARCV
FJJ
ASD
ADÉSC
BCD
OMS...

Club Animation Prévention
Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)
Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion
Association pour le Développement des Ressources pour l'Insertion et pour l'Environnement
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
Maison de l'Emploi du Nord de la Réunion
Mission locale Nord
Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Foyer des Jeunes de Joinville
Archers de Saint-Denis
Association dionysienne d'Éducation sportive canine
Basket Club dionysien
Office municipal des Sports de Saint-Denis

Conférence régionale...
SIDR
SHLMR
SODIAC
ÉPFR
SÉDRÉ
PDG
SODIPARC

Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols
Société immobilière du Département de la Réunion
Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
Société dionysienne d'Aménagement et de Construction
Établissement public foncier de la Réunion
Société d'Équipement du Département de la Réunion
président directeur général
Société dionysienne de Gestion des Équipements

(1) élue absente / représentée
(2) élu parti au rapport n° 23/7-025

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Michel LAGOURGUE Henriette BABET	arrivés à 16 h 17	
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 16 h 18	avant l'examen des rapports
Arnaud HUGUET	arrivé à 16 h 19	
Yassine MANGROLIA	arrivé à 16 h 20	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 16 h 22	au rapport n° 23/7-001
Audrey BÉLIM	arrivée à 16 h 26	
Claudette CLAIN	arrivée à 16 h 29	au rapport n° 23/7-003
Christelle HASSEN	arrivée à 16 h 35	
Philippe NAILLET	sorti à 16 h 53 revenu à 17 h 03	au rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Brigitte ADAME	sortie à 16 h 58 revenue à 17 h 03	après le vote du rapport n° 23/7-007 au rapport n° 23/7-008
Julie LALLEMAND	arrivée à 17 h 12	au rapport n° 23/7-008
Benjamin THOMAS	sorti à 17 h 30 revenu à 18 h 04	au rapport n° 23/7-008 au rapport n° 23/7-011
Marylise ISIDORE	sortie à 17 h 49 revenue à 18 h 04	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 17 h 54 revenu à 18 h 02	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 17 h 55 revenue à 18 h 08	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Alexandre POLEYA	sorti à 17 h 57 revenu à 18 h 29	au rapport n° 23/7-009 au rapport n° 23/7-011
Jean-Max BOYER Jacques LOWINSKY Gilbert ANNETTE (voir élus intéressés : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)	sortis à 18 h 31	au rapport n° 23/7-011 (thématiques : Culturel - Éducation populaire - Handicap/ Intégration/ Discrimination) pour le vote correspondant (lignes : CROUS - Lokal de la Source - ANVPR)
Gilbert ANNETTE	revenu à 18 h 32	au rapport n° 23/7-011 après vote de la ligne « ANVPR »

Philippe NAILLET Brigitte ADAME Jean-Max BOYER (confer supra) Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (confer supra) Raihanah VALY Gérard FRANÇOISE Christelle BEAUMIER (voir élus intéressés : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)	sortis à 18 h 32 revenus à 18 h 33 (hors Éricka BAREIGTS)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY Noela MÉDÉA MADEN Christelle HASSEN Geneviève BOMMALAIS Marie-Anick ANDAMAYE Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : CAP - CÉVIF - ARCV - FJJ - Vivancia océan Indien - ASD - ADÉSC - BCD - OMS de Saint-Denis)	sortis à 18 h 33 revenus à 18 h 35 (hors Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY et Noela MÉDÉA MADEN)	au rapport n° 23/7-011 (thématique : Insertion) pour le vote correspondant (lignes : ADRIE - CAP - MDEN de la Réunion - MLN)
Philippe NAILLET	sorti à 18 h 37 revenu à 18 h 42	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Éricka BAREIGTS (élue intéressée : MLN)	revenue à 18 h 40	au cours de la présentation du rapport n° 23/7-013
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (élue intéressée : CÉVIF) Noela MÉDÉA MADEN (élue intéressée : FJJ)	revenues à 18 h 42	au rapport n° 23/7-014
Henriette BABET	sortie à 18 h 36 revenue à 18 h 43	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-014
Guillaume KICHENAMA	sorti à 18 h 36 revenu à 18 h 45	au rapport n° 23/7-012 au rapport n° 23/7-016
Jean-François HOAREAU	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 44	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-016
Yassine MANGROLIA	sorti à 18 h 42 revenu à 18 h 51	au rapport n° 23/7-014 au rapport n° 23/7-019
Benjamin THOMAS	parti à 18 h 49	au rapport n° 23/7-019 en laissant procuration à Raihanah VALY
Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Marie-Anick ANDAMAYE Stéphane PERSÉE (voir élus intéressés : CPTS Nord de la Réunion)	sortis à 19 h 09 revenus à 19 h 10	avant examen du rapport n° 23/7-022 au rapport n° 23/7-023

Éricka BAREIGTS (présidence assurée par Jean-François HOAREAU) Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : Conférence régionale...)	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 23	avant examen du rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 15 revenue à 19 h 25	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
Michel LAGOURGUE	sorti à 19 h 16 revenu à 19 h 30	au rapport n° 23/7-024 au rapport n° 23/7-028
David BELDA	parti à 19 h 22	au rapport n° 23/7-025 en laissant procuration à Fernande ANILHA
Éric DELORME	sorti à 19 h 34 revenu à 19 h 44	au rapport n° 23/7-028 au rapport n° 23/7-034
Michel LAGOURGUE	parti à 19 h 35	au rapport n° 23/7-028 en laissant procuration à Noela MÉDÉA MADEN
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 44 revenu à 19 h 45	avant examen du rapport n° 23/7-035 au rapport n° 23/7-036
Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR)	sorti à 19 h 45 revenu à 19 h 46	avant examen du rapport n° 23/7-038 au rapport n° 23/7-039
Monique ORPHÉ Jean-François HOAREAU Virgile KICHENIN (voir élus intéressés : SODIAC)	sortis à 19 h 46 revenus à 19 h 47	avant examen du rapport n° 23/7-039 au rapport n° 23/7-040
Érick FONTAINE (voir élus intéressés : SHLMR)	sorti à 19 h 48 revenu à 19 h 49	avant examen du rapport n° 23/7-041 au rapport n° 23/7-042
Éricka BAREIGTS (voir élus intéressés : AGORAH) (présidence à Jean-François HOAREAU puis à Brigitte ADAME au rapport n° 23/7-043)	sortie à 19 h 49 revenue à 19 h 51	avant examen du rapport n° 23/7-042 au cours du rapport n° 23/7-043
Gilbert ANNETTE Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 19 h 51 revenus à 19 h 52 (hors Gilbert ANNETTE et Julie PONTALBA)	avant examen du rapport n° 23/7-043 après vote du rapport n° 23/7-044
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 51 revenu à 19 h 58	au rapport n° 23/7-043 au rapport n° 23/7-051
Gilbert ANNETTE Julie PONTALBA (élus intéressés : ÉPFR)	revenus à 19 h 55	au rapport n° 23/7-048

Gérard FRANÇOISE

Jean-François HOAREAU

Jean-Alexandre POLEYA

Virgile KICHENIN

Jean-Pierre MARCHAU

(voir élus intéressés : SODIPARC)

sortis à 19 h 57

revenus à 19 h 58

avant examen du rapport n° 23/7-051

au rapport n° 23/7-052

Philippe NAILLET

sorti à 20 h 02

revenu à 20 h 07

au rapport n° 23/7-055

au rapport n° 23/7-059

Gilbert ANNETTE

Jean-François HOAREAU

Julie PONTALBA

Benjamin THOMAS

Érick FONTAINE

(voir élus intéressés : ÉPFR et SHLMR)

sortis à 20 h 09

revenus à 20 h 11

avant examen du rapport n° 23/7-062

après vote du rapport n° 23/7-064

OBJET **Convention de partenariat entre l'AGORAH et la Ville de Saint-Denis**
Accompagnement relatif à la production d'éléments concernant l'étude de densification urbaine et à la production d'analyses de secteurs en vue de la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Denis a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2013. Depuis, le PLU a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution, dont la dernière est la modification n° 8, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2022.

L'évaluation du PLU de 2013 a fait l'objet d'un bilan qui a été présenté au conseil municipal du 23 septembre 2022 qui s'est prononcé en faveur de la révision du PLU.

La Ville de Saint-Denis va donc procéder au lancement de cette procédure. Afin de réaliser le diagnostic du territoire et approfondir les éléments du bilan qui a été réalisé, des études sont à réaliser. Cette mission sera réalisée par l'AGORAH.

La convention Ville/ AGORAH qui est jointe en annexe, consiste à produire des éléments permettant à la Ville d'alimenter sa réflexion dans le cadre de la révision générale.

Les principales productions concernent trois éléments de l'étude de densification des zones déjà urbanisées qui sont :

- l'identification des logements vacants,
- l'identification des dents creuses et des potentiels fonciers,
- l'identification du foncier ayant un potentiel théorique de mutabilité.

Des analyses de secteurs seront également réalisées ainsi que des ateliers de restitution.

Le coût de la mission est de 38 131 euros TTC.

Je vous demande de m'autoriser la maire à signer la convention de partenariat entre l'AGORAH et la Ville de Saint-Denis concernant l'accompagnement relatif à la production d'éléments de l'étude de densification et à la production d'analyses de secteurs et à verser le montant de 38 131 euros TTC pour la réalisation de la mission.

OBJET **Convention de partenariat entre l'AGORAH et la Ville de Saint-Denis**
Accompagnement relatif à la production d'éléments concernant l'étude de densification urbaine et à la production d'analyses de secteurs en vue de la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°23/7-042 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Jacques LOWINSKY - 11ème adjoint au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les termes de la convention de partenariat, joint en annexe, entre l'AGORAH et la Ville de Saint-Denis concernant l'accompagnement relatif à la production d'éléments de l'étude de densification et à la production d'analyses de secteurs.

ARTICLE 2

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à signer ladite convention et tous les actes y afférents.

ARTICLE 3

Autorise la maire ou son (sa) représentant(e) à verser le montant de 38 131 euros TTC pour la réalisation de la mission.

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE L'AGORAH ET LA VILLE DE
SAINT-DENIS**

PROJET

***Accompagnement relatif à la production d'éléments de
connaissance relatifs à l'étude de densification et à la
production d'analyses de secteurs***

Décembre 2023

ENTRE :

LA VILLE DE SAINT-DENIS

2 rue de Paris
97717 Saint-Denis

Ci-après dénommée Ville de Saint-Denis, représentée par sa Maire Madame Ericka BAREIGTS

D'UNE PART,

ET

**L'AGENCE POUR L'OBSERVATION DE LA REUNION, L'AMENAGEMENT ET L'HABITAT (AGORAH),
agence d'urbanisme à La Réunion**

140 rue Juliette Dodu, CS 91092
97 400 SAINT-DENIS

Ci-après dénommée AGORAH, représentée par son Président, Monsieur Christian ANNETTE

D'AUTRE PART,

SOMMAIRE

1.	OBJET DE LA CONVENTION	4
2.	DUREE DE LA CONVENTION.....	4
3.	PRESENTATION DE L'AGENCE	4
4.	METHODOLOGIE DE MISSION.....	4
5.	DESCRIPTIF DE LA MISSION ET CALENDRIER	5
6.	MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET MODALITES DE PAIEMENT	6
7.	DOMICILIATION DES PAIEMENTS	7
8.	OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE	7
9.	COMMUNICATION	8
10.	SOUS-TRAITANCE	8
11.	RESILIATION	8
12.	SIGNATURES	9

1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur la réalisation d'une prestation intellectuelle menée par l'AGORAH, visant à produire des éléments de connaissances permettant à la commune de Saint-Denis d'alimenter sa réflexion dans le cadre de la révision de son PLU.

Les principales productions seront relatives à 3 éléments phares de l'étude de dentification des zones déjà urbanisées : les logements vacants, l'identification des dents creuses et des potentiels fonciers, et l'identification du foncier ayant un potentiel théorique de mutabilité. Des analyses par secteurs seront également proposées.

La mission se clôturera avec un temps de restitution en atelier auprès des élus et services concernés.

Cette convention pourra être suivie d'autres conventionnements pour des sujets afférents à la révision du PLU de la commune de Saint-Denis.

2. DUREE DE LA CONVENTION

Le présent contrat est conclu pour une durée maximum de 1 an, à compter de la notification dudit contrat signé par les deux parties.

3. PRESENTATION DE L'AGENCE

L'AGORAH, est une agence d'urbanisme publique et partenariale qui a été créée à La Réunion dès 1992 pour éclairer et animer la réflexion stratégique dans les domaines de l'aménagement. Elle participe depuis à la construction du futur projet de territoire de l'île et de son secteur d'influence dans l'Océan Indien.

En s'appuyant sur ses trois principes fondateurs que sont l'OBSERVATION de l'évolution de La Réunion, l'EXPERTISE et la production d'études inhérentes à l'urbanisation de l'île, et l'ANIMATION de centres de ressources qui fédèrent les réseaux d'acteurs, l'agence développe des réflexions couvrant les champs de l'urbanisme (de projet, de planification, ou d'usages), de l'immobilier et de l'habitat, de la mobilité, du développement durable (principalement les déchets et les risques naturels). Les bases de données permanentes de l'AGORAH et ses cartographies de pointe, mettent ainsi à la disposition des acteurs locaux et des observateurs de l'Outremer, des éclairages thématiques et transversaux sur la prospective territoriale.

Dans le cadre de ses compétences, et conformément à ses statuts, l'agence peut en complément de son programme de travail solliciter « des contributions ou fonds de concours qui seraient apportés par les collectivités locales, établissements publics ainsi que les personnes publiques ou privées intéressées. Ces fonds de concours peuvent comprendre des ressources affectées et d'une manière générale toute autre ressource autorisée par les textes en vigueur » ou « des subventions qu'elle pourra solliciter en lieu et place des collectivités, établissements publics et sociétés nationales intéressées en exécution des conventions passées avec ceux-ci. »

4. METHODOLOGIE DE MISSION

Pour chacune des missions accomplies par l'AGORAH, une méthodologie planifiée et structurée se met en place, comprenant la définition d'une équipe projet dédiée à la prestation, le phasage, les rendus d'étape lors de réunions techniques ou stratégiques, les livrables préalablement identifiés définis en fonction de la mission.

4.1 Un mode de pilotage structuré

L'AGORAH propose systématiquement l'organisation d'une gouvernance dédiée à la mission, avec la mise en place de réunions techniques de suivi (RTS) qui viendront jaloner l'avancement de la démarche. Elles servent à assurer la définition et le suivi de la méthodologie entre les référents de la Ville et de l'AGORAH.

4.2 Une équipe projet aux compétences multiples

Toutes les missions d'études de l'AGORAH sont supervisées par la direction de l'agence. L'équipe dédiée à la production de la mission sera constituée comme suit :

En équipe d'ingénierie :

- ⇒ **Un directeur de projet** : Daniel DAVID, Co-directeur de l'AGORAH.
- ⇒ **Un chargé d'études en urbanisme réglementaire** : Grégory JEANNE
- ⇒ **Un chef de projet en urbanisme** : Frédéric TECHER
- ⇒ **Le chargé d'études Politiques de l'Habitat** : Ludvik ALTHIERY

En équipe support :

- ⇒ **L'équipe de cartographes et d'infographistes de l'AGORAH.**

L'ensemble des collaborateurs de l'agence pourront également être mobilisés en fonction des besoins d'expertises thématiques complémentaires.

5. DESCRIPTIF DE LA MISSION ET CALENDRIER

L'AGORAH propose la méthodologie d'intervention suivante, déclinée en plusieurs actions.

-
- **Action 0 – Démarrage de la mission** ⇒ **Début 2024**

 - **Action 1 – Production des éléments relatifs à 'l'étude de densification :** ⇒ **Durée prévisionnelle : 2 mois**
 - ⇒ **Identification des logements vacants** (volet utile pour l'étude de densification) :
 - Identification réalisée par SIG (pas de recensement de terrain)
 - Lien à faire avec l'étude AGORAH qui a été réalisée sur la CINOR (mise à jour des données)
 - Production d'éléments synthétiques (1 fiche de synthèse) et de cartographies communicantes
 - ⇒ **Identification des dents creuses et des potentiels fonciers théoriques** (volet utile pour l'étude de densification) :
 - Identification réalisée par SIG (pas de recensement de terrain)
 - Traduction en volume de logements qui pourraient être théoriquement créés sur ces espaces
 - Production d'éléments synthétiques (1 fiche de synthèse) et de cartographies communicantes
 - ⇒ **Identification du foncier ayant un potentiel théorique de mutabilité** (volet utile pour l'étude de densification) :
 - Identification réalisée par SIG (pas de recensement de terrain)
 - Dimension mutabilité horizontale et dimension mutabilité verticale

- Traduction en volume de logements qui pourraient être théoriquement créés sur ces espaces
- Production d'éléments synthétiques (1 fiche de synthèse) et de cartographies communicantes

▪ **Action 2 – Analyses de secteurs**

⇒ *Durée prévisionnelle : 2 mois*

⇒ **Analyse de secteurs :**

- Thématiques : bâti, équipements/services, habitat, densité, etc. (panel à définir entre 5 et 7 thématiques)
- Production d'éléments synthétiques (1 fiche de synthèse) et de cartographies communicantes (cartographies d'échelle communale permettant de différencier les quartiers/secteurs pour faire ressortir leurs caractéristiques)

Note : Le choix du nombre de secteurs, leur amplitude spatiale, leur délimitation exacte, auront nécessairement un impact sur la faisabilité et la durée de l'action prévue, de la même façon que le choix du nombre de thématiques à investiguer pour ses secteurs.

▪ **Action 3 – Restitution**

⇒ *2 semaines de préparation + ½ journée d'atelier*

⇒ **Restitution/animation :**

- Présentation d'une synthèse d'une heure et demi en revue de projet avec Madame la Maire
- Animation d'un temps de restitution/atelier avec vos élus
- Production d'éléments de support de communication (diaporama, cartographies) communicants
- Présentation des éléments produits (chiffres clés et cartographies)
- Echanges pédagogiques sur en quoi les éléments présentés vous seront utiles pour préparer la révision de votre PLU
- Ces différents éléments sont notamment à interpréter comme autant d'éléments de connaissance et de diagnostic qui alimenteront votre étude de densification lorsque vous serez dans la phase de réalisation de votre PLU (ie : si ces éléments vous disent que vous avez X logements vacants et Y hectares de foncier mutable, les questions que vous aurez à vous poser seront des questions du type : quel pourcentage de ces X logements vacants espérons nous réussir à remettre sur le marché ? quelle part de ces Y hectares de foncier mutable pourra raisonnablement avoir effectivement muté pendant la durée de notre prochain PLU, et comment, selon les cas, accompagner/accélérer/freiner cette mutabilité en fonctions des différents secteurs ?)

Tous les éléments livrables mentionnés dans les actions précédentes (fiches synthétiques, cartographies, diaporama de restitution, etc.) seront remis à la commune en version papier et en version dématérialisée.

6. MONTANT DE LA CONTRIBUTION ET MODALITES DE PAIEMENT

L'AGORAH a un statut d'association loi 1901, non assujettie à la TVA (art 293 B du CGI). Le coût de la mission pour l'AGORAH s'élève à **38 131 € TTC**. Il intègre les charges de personnels mis à disposition pour réussir cette opération, et les différents frais inhérents à la mission.

Décomposition des temps de la mission				
En jours dédiés	Direction d'études	Chargés d'études	Cartographe /	TOTAL
			SIG / Infographe	
ACTION 0 - Démarrage de la mission				1 003 €
Mise en place des jalons, finalisation des contours méthodologiques	1	1		2,0
ACTION 1 - Production des éléments relatifs à l'étude de densification				16 410 €
Volet logements vacants	2	5	7	14,0
Volet dents creuses et potentiels fonciers théoriques	2	5	3	10,0
Volet mutabilité du tissu urbain	2	3	7	12,0
ACTION 2 - Analyses de secteur				11 373 €
renuication avec la commune des secteurs concernés et des trameauques prioritaires à investir	1	3		4,0
Travail de production et d'analyse	3	10	8	21,0
ACTION 3 - Restitution				9 345 €
Production d'éléments de synthèse communicants (cartographies, chiffres clés, diaporama, etc.)	4	8	5	17,0
Animation d'un temps d'échange/atelier de restitution avec les élus et services concernés	1	2		3,0
TOTAL EN JOURS DEDIES	16	37	30	83
BUDGET GLOBAL HT				38 131 €

La contribution financière de la Ville de Saint-Denis sera versée en deux fois selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature ;
- 50% à la fin de la mission.

7. DOMICILIATION DES PAIEMENTS

La Ville de Saint Denis se libérera des sommes dues par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'AGORAH auprès de la Caisse d'Épargne CEPAC.

CAISSE EPARGNE CEPAC	Agence de Saint-Denis
27, rue Jean Châtel	97400 SAINT-DENIS
code établissement : 11315	code guichet : 00001
numéro de compte : 08017330084	clé RICE : 63

8. OBLIGATION DE CONFIDENTIALITE

L'AGORAH s'engage à garder strictement confidentiels tous les documents et informations reçus dans le cadre de cette mission et tous les résultats issus de cette étude. Cette obligation de discrétion tient aussi pour la teneur verbale ou écrite des séances de travail.

À ce titre, l'AGORAH s'engage à ne communiquer aucun renseignement, plan, document ou résultat quelconque à des tiers sans autorisation de la Ville, que ces documents aient été remis par celui-ci et ses représentants ou par les autres intervenants dans cette opération.

Par la signature du présent contrat, l'AGORAH fait siennes par écrit, ces obligations de confidentialité et répond dans ce domaine tant des faits de ses préposés que du fait des personnes physiques et morales qu'il appellerait à participer à la mise en œuvre du contrat.

9. COMMUNICATION

La Ville de Saint-Denis prend à sa charge les actions de communication inhérentes à cette mission. Dans ce cadre, la Ville de Saint Denis s'engage à mentionner le soutien de l'AGORAH dans tout support de communication interne et externe relatif à cette mission.

Il est important de noter que l'AGORAH, en tant qu'agence d'urbanisme partenariale, pourrait être amenée à communiquer les conclusions de l'étude à ses membres de droit (État, Région, Département, EPCI, ARMOS).

10. SOUS-TRAITANCE

Sans objet dans le cadre de cette convention.

11. RESILIATION

La présente convention entre la Ville de Saint-Denis et l'AGORAH, entre en vigueur à compter de sa date de signature et s'applique dans le respect des délais qui y sont définis.

Le présent contrat peut être complété ou modifié par simple avenant et peut être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis d'un mois. Cette résiliation n'entraîne pas la résiliation des accords valablement conclus entre les membres adhérents desdites parties.

Tout différend né de l'application dudit contrat relèvera des juridictions compétentes.

12. SIGNATURES

Fait en deux exemplaires originaux à SAINT-DENIS (ILE DE LA REUNION) le¹ :

Pour la Ville de Saint-Denis (Cachet, signature et qualité)	Pour l'AGORAH (cachet, signature et qualité)
<p style="text-align: center;">Ericka BAREIGTS Maire de Saint-Denis</p>	<p style="text-align: center;">Christian ANNETTE Président de l'AGORAH</p>

¹ La date est apposée par le dernier des signataires.